



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Exclusion du karaté des jeux Olympiques de Paris 2024

Question écrite n° 24834

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la décision prise par le Comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO) de ne pas retenir le karaté parmi les quatre disciplines sportives additionnelles au programme olympique des jeux organisés à Paris en 2024. Les disciplines retenues (break dance, surf, escalade et skate board) répondent à des critères précis, à savoir des jeux durables et responsables, connectés à leur époque et reflets de l'identité de Paris. Le choix de ces nouvelles pratiques sportives s'inscrit dans une démarche innovante qui mérite d'être saluée. Cependant, le karaté, sport populaire, porte des valeurs essentielles avec un impact fondamental sur la jeunesse. La Fédération française réunit 250 000 licenciés, 5 000 clubs. Sur le plan international, ce sont plus de 10 millions de licenciés et 195 fédérations nationales. De nombreux titres de champion du monde font la fierté de la France, représentant autant d'espoirs de médailles pour les prochains jeux. Les jeunes générations s'identifient à ces champions. Exclure cette discipline serait une déception pour tous les jeunes licenciés et leurs aînés. Elle rappelle qu'en 2000, le Comité d'organisation de Sydney avait retiré un sport du programme olympique. La mobilisation de sportifs convaincus avait permis au comité d'organisation de l'époque de revenir sur la décision. Au regard de ces éléments, elle souhaite savoir si le Gouvernement entend intervenir pour permettre une révision de la décision du Comité Olympique qui viserait à intégrer le karaté comme 5e discipline sportive additionnelle aux jeux Olympiques de Paris 2024.

Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24834

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10263

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11428